



*Municipalité
de St-Norbert*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 janvier 2021

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 18 janvier 2021 à **19h00**, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert. En raison de la COVID-19 la séance a lieu par ZOOM CONFÉRENCE publiée en direct sur Facebook à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Cédric St-Amand
Patrick Pilon
Stéphane Funaro
Michel Fafard

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire trésorière

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h03

Administration

2021-01-15

(2) Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Adoption de toutes les résolutions du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité



Municipalité
de St-Norbert

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 janvier 2021

2021-01-16

(3) Adoption de toutes les résolutions du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Considérant que le maire n'a pas signé le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 dans le délai donné ;

Considérant que le fait de ne pas signer le procès-verbal est interprété comme un veto ;

Considérant l'article 201 du CM faisant mention ``Nous sommes donc d'opinion que le président, le maire, a l'obligation tout comme le secrétaire-trésorier de signer le procès-verbal d'une séance du conseil dans les plus brefs délais et à moins que le procès-verbal ne rapporte pas avec exactitude ce qui s'est dit, ce qui s'est fait lors de la séance du conseil, le maire et le secrétaire-trésorier ne peuvent s'objecter pour quelque autre raison à signer ledit procès-verbal`` ;

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 comportait 17 résolutions;

Considérant les résolutions proposées et appuyées lors de la séance du 11 janvier dernier resteront telles quelles;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

Que toutes les résolutions de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soient adoptées tel que proposé et appuyé et inscrites au procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

(4) Période de questions

2020-01-17

(5) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Patrick Pilon, appuyé par madame Lise L'Heureux et unanimement résolu de lever la séance à 19h07.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Roberge
Directrice générale et secrétaire-trésorière



*Municipalité
de St-Norbert*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 janvier 2021

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire
